



Séjour en terre française pour formation par des argentins

Par **amicale**, le **18/06/2009 à 16:07**

Bonjour,
Je voudrais savoir, si une asociación de fait (c'est-à-dire un amicale, un club de gens partageant une passion commune) peut solliciter des enseignants argentins, vivant en Argentine, pour effectuer un stage moyennant rétribution ; la durée de séjour n'excédant pas deux semaines par an.
Chaque membre intéressé, s'acquittant de sa dépense.

Par **anaïs16**, le **18/06/2009 à 18:23**

Bonjour,
cela est tout à fait possible.
L'Argentine fait partie des pays n'ayant pas à produire de visa court séjour pour entrer en France. Si comme vous le dites, ces stages ne durent pas plus de trois mois alors cela est tout à fait faisable.

Par **amicale**, le **18/06/2009 à 18:25**

Meri Anaïs.

Par **amicale**, le **18/06/2009 à 18:26**

Merci, Anaïs.